

---

ASTRAC  
RÉSEAU DES  
PROFESSIONNEL·LE·S  
EN CENTRES CULTURELS



RAPPORT  
D'ACTIVITÉS 2025

---

## Table des matières

### L'ASTRAC, RÉSEAU DES PROFESSIONNEL·LE·S EN CENTRES CULTURELS

QUI SOMMES NOUS ? .....	4
NOS BALISES .....	7

### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

INTRODUCTION: PENSER ET PILOTER NOTRE ACTION FÉDÉRATIVE EN 2025.....	11
METTRE EN RÉSEAU – « PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE ».....	15
ACCOMPAGNER – INFORMER – OUTILLER.....	21
REPRÉSENTER, DÉFENDRE, PROMOUVOIR .....	27
MOYENS DE L'ASBL – SITUATION FINANCIÈRE.....	35

### ANNEXES

Membres effectifs de l'ASBL ASTRAC.....	39
Associations adhérentes.....	45

L'ASTRAC, RÉSEAU DES  
PROFESSIONNEL·LE·S EN CENTRES  
CULTURELS

## QUI SOMMES NOUS ?

### Pour se présenter

**L'ASTRAC est une organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) qui fédère leurs travailleur·euse·s, tous métiers confondus.**

**Elle se veut un lieu d'action commune pour inspirer, partager et défendre les pratiques des Centres culturels, dans toute leur diversité.**

Fondée en 1991, l'ASTRAC encourage et nourrit les synergies et la solidarité entre les professionnel·le·s en Centres culturels.

Son cœur de métier est l'animation d'espaces-temps pour l'échange d'expériences, le partage de pratiques et de ressources et la construction de réflexions et d'une parole commune, en particulier lors de rencontres professionnelles.

L'ASTRAC cultive les valeurs de la démocratie culturelle et des droits culturels qui constituent l'héritage des Centres culturels.

Ses approches et méthodes se veulent résolument participatives, privilégiant la co-construction.

C'est ainsi qu'elle cherche à défendre le droit des professionnel·le·s de participer à la définition des politiques culturelles et à la prise de décision qui façonne leurs pratiques.

Reconnue et soutenue par la FW-B dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels comme « organisation représentative » et dans le cadre du Décret du 8 mai 2019 sur la Gouvernance culturelle comme « fédération professionnelle », l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel et participe aux concertations et aux réflexions qui accompagnent la conception et/ou la mise en œuvre des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les Centres culturels.

Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2023-2027 (101.000 € par an, indexé ou 106.933,75 € en 2025), par la Région Wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (47.382,80 € en 2025) et par le Fonds Maribel (25.834,14 € en 2025).

## Membres et associations adhérent·e·s

En 2025, l'ASTRAC fédérait :

- 289 professionnel·le·s, issu·e·s de 101 associations dont 96 Centres culturels<sup>1</sup>, membres effectifs de l'ASBL avec droit de vote à l'Assemblée générale ;
- 123 associations adhérentes en ordre de cotisation dont 118 Centres culturels conventionnés.

618 professionnel·le·s du secteur étaient détenteur·trice·s de la Carte pro.

*(Voir les listes complètes en annexes).*

## Le Conseil d'Administration

Comme l'Assemblée générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) de l'ASTRAC est composé de professionnel·le·s en Centres culturels.

Le CA fixe les orientations générales pour la réalisation des missions de l'ASBL et prend les décisions importantes relatives à la gestion de l'ASBL.

Outre ces rôles « classiques », sa spécificité est d'être le garant de l'ancrage des orientations de l'ASBL dans les réalités des équipes du secteur. À cet effet :

- Le CA répond aux sollicitations de l'équipe relatives aux actions en cours afin de nourrir leur développement.
- Les administrateur·trice·s sont à l'écoute de leurs collègues. Le CA se veut l'interface entre les professionnel·le·s des Centres culturels et l'ASTRAC, chaque administrateur·trice agissant comme le porte-parole du secteur vu par les professionnel·le·s, et non en tant que délégué·e de son Centre culturel.

Les administrateur·trice·s, 18 personnes au maximum, sont issu·e·s de toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de différents métiers du secteur. Le CA veille également à la parité hommes-femmes. Il est renouvelé par tiers chaque année, à l'occasion de l'AG statutaire.

**Les membres du CA en 2025 étaient :**

Justine Dandoy – vice-présidente (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Vinciane Daelemans (Centre culturel de l'Arrodissement de Huy, jusqu'au 5 juin 2025), Elise Dermience (Centre culturel de Gerpinnes), Pierre Fasbender – trésorier adjoint (Centre culturel de Habay), Christel Ghin (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo), Michel Ghysen (Centre culturel de l'arrondissement de Huy, du 5 juin au 16 octobre 2025), Stéphane Gueben (Centre culturel de Bertrix), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Manon Istasse – présidente (Eden, Centre culturel de Charleroi), Sabine Lapôte (Centre culturel de Walcourt, jusqu'au 5 juin 2025), Christophe Loyen – vice-président (Centre culturel de Chênée), Maud Mallet (Centre culturel de Mouscron), Pierre Mativa - trésorier (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel – secrétaire

---

<sup>1</sup>Certains membres de l'ASTRAC sont des travailleur·euse·s d'associations en cours de reconnaissance dans le cadre du Décret des Centres culturels, de concertations, agences ou réseaux régionaux.

(Centre culturel de l'Entité fossoise, Fosses-la-Ville), Angélique Poncelet (Centre culturel de Durbuy), Ute Sperrfechter (Culture·Wapi) , Laurence Vandermeren (Centre culturel de Pont-à-Celles) et Fabrice Vandersmissen (CEC et Cc La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort, à partir du 5 juin 2025).

Le CA se réunit en moyenne dix fois par an en présentiel en plénière. Des réunions supplémentaires sont organisées en fonction des besoins, souvent en bureau ou GT et en visio.

Pour ses réunions mensuelles, le CA tient à se réunir dans des lieux différents du secteur. Ces réunions sont autant de moments de rencontre et de partage des réalités des équipes qui accueillent les réunions. Elles sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association, sur demande.

En 2025, le CA s'est réuni 15 fois en plénière, en bureau ou en GT: les 16/01, 20/02, 25/03, 24/04, 29/04 (bureau), 19/05, 26/06, 27/08 (bureau), 10/09 (GT) 16/09, 16/10, 29/10 (bureau), 18/11, 2/12 (GT) et 11/12 (visio).

*Merci aux équipes des Centres culturels qui ont accueilli les réunions du CA !*

## L'équipe

L'équipe de permanent·e·s de l'ASTRAC est constituée de quatre travailleuses dont deux engagées dans le cadre d'aides APE de la Région wallonne et une dans le cadre d'une aide Maribel :

- Julia Bailly – animatrice chargée de projet (mi-temps), [julia@astrac.be](mailto:julia@astrac.be)
- Pauline Demanet – animatrice en charge de la communication (mi-temps), [pauline@astrac.be](mailto:pauline@astrac.be)
- Marie Lambert – coordinatrice administrative en charge de la Carte pro (60% ETP), [secretariat@astrac.be](mailto:secretariat@astrac.be)
- Liesbeth Vandersteene – directrice (TP), [liesbeth@astrac.be](mailto:liesbeth@astrac.be)

Afin de venir en renfort de l'équipe, Laurie Djedwab a été engagée à durée déterminée comme animatrice dans le cadre de l'organisation de la Jpro2025 (13h/sem. du 7/01 au 11/02/2025) et de la Jpro 2026 (13h/sem. du 4/11 au 18/12/2025).

### Un plan d'action pour les années 2023-2027

Comme les Centres culturels, l'ASTRAC développe ses initiatives dans le cadre d'un plan d'action quinquennal défini avec les acteur·trice·s du secteur, et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais d'un contrat-programme. Ce plan d'action a été conçu conjointement avec l'Association des Centres culturels (ACC) autour d'enjeux définis de manière participative et collaborative :

- À tous les niveaux, **promouvoir et soutenir les Centres culturels**, reconnus dans toute leur diversité, en action avec les citoyen·ne·s.
- **Consolider et défendre les droits culturels des professionnel·le·s** : des travailleur·euse·s épanoui·e·s, des pratiques valorisées, des équipes en synergie.

### Les apports de l'ASTRAC à l'action fédérative des Centres culturels

Le rôle singulier de l'ASTRAC dans le champ de l'action fédérative se définit au regard :

- des **forces vives** de l'association et des destinataires et participant·e·s de son action : les professionnel·le·s en Centres culturels ;
- de son **cœur de métier** : mettre en réseau les professionnel·le·s pour inspirer, partager et défendre leurs pratiques ;
- de ses **démarches** axées sur l'ascendance, la co-construction et la démocratie interne ;
- de son **expertise** dans le domaine des droits culturels, nourrie notamment de la démarche Paideia et d'un partenariat étroit avec Culture & Démocratie.

Ces spécificités expliquent nos réponses aux enjeux du plan d'action 2023-2027.

- **... promouvoir et soutenir les Centres culturels...**

Ni syndicat, ni fédération patronale, l'ASTRAC est une organisation représentative du secteur des Centres culturels qui porte la voix des professionnel·le·s, et qui cherche à nourrir et faire (re)connaître leurs pratiques.

Cela inclut défendre les Centres culturels du point de vue de leurs professionnel·le·s et agir pour les conditions qui sont nécessaires à la poursuite, par les équipes, de leurs missions cruciales.

Nos points d'attention en lien avec cet enjeu:

- Cultiver et faire rayonner le travail des Centres culturels pour développer les droits culturels.
- Mieux faire connaître et comprendre la place et l'expertise singulière des Centres culturels au sein du paysage culturel, au croisement des secteurs socio-culturels et artistiques.

- Faire vivre et défendre les valeurs démocratiques fondatrices et les pratiques des Centres culturels en tant que contributions à une société juste, inclusive et durable.
- **... défendre les droits culturels des professionnel·le·s...**

Depuis plus de 10 ans, nous sommes en chemin avec les droits culturels, pour approfondir et transmettre nos connaissances.

Nos objectifs sont :

  - Soutenir les équipes dans la mise en œuvre du Décret ;
  - Contribuer à la construction de sens partagé par les professionnel·le·s ;
  - Renforcer leur pouvoir d'agir grâce à l'exercice des droits culturels au travail.

>> À cet effet, nous nous intéressons aux vécus, aux besoins et attentes de tous les métiers des Centres culturels, avec une attention particulière accordée à ceux autres que la direction.

## Nos finalités stratégiques pour 2025-2027

Durant les premières années de notre contrat-programme, nos grandes orientations s'inscrivaient dans un projet de fusion menée avec l'ACC. Après l'abandon de ce projet, en 2024, mais aussi suite au refinancement de notre action dans le cadre du Décret Non Marchand, il était nécessaire de réaffirmer nos finalités stratégiques pour les années suivantes.

Ces finalités sont:

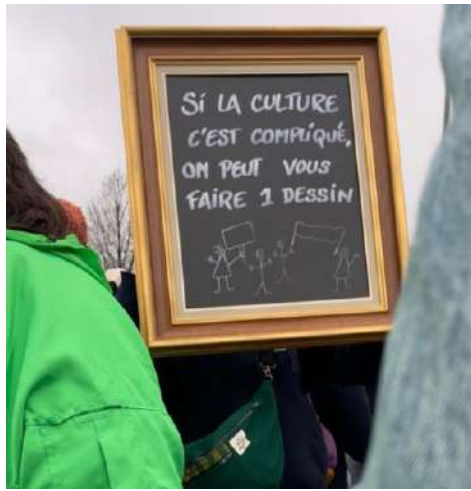
- **Réaffirmer notre identité, clarifier nos spécificités ;**
- **Renforcer notre présence auprès des professionnel·le·s ;**
- **Défendre le secteur dans un contexte difficile ;**
- **Interroger le cadre décrétoal.**

Elles orientent la réalisation de nos différentes missions et nous aident à prioriser nos initiatives.

## Du plan d'action pluriannuel au contrat-programme

Le contrat-programme 2023-2027 que nous avons conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles stipule que l'action fédérative de l'ASTRAC se concrétise à travers six missions qui font plus ou moins écho aux fonctions de l'action fédérative inscrites dans le Décret des Centres culturels: **mettre en réseau, « Plateforme d'échange et de partage », accompagner, informer, outiller et représenter - défendre - promouvoir.**

Dans nos rapports d'activités et nos plans d'action, nos actions et nos perspectives sont mises en lien avec ces missions.



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

## INTRODUCTION: PENSER ET PILOTER NOTRE ACTION FÉDÉRATIVE EN 2025

L'action fédérative de l'ASTRAC se conçoit et se concrétise à partir des balises fixées dans notre plan pluriannuel pour les années 2023-2027 et de leur traduction dans le contrat-programme conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle doit aussi être régulièrement repensée et ajustée pour répondre à l'actualité des Centres culturels et de leurs équipes, ainsi qu'aux évolutions du champ de l'action fédérative et de notre vie interne.

Les changements idéologiques depuis les élections de 2024, les politiques socio-économiques qu'ils ont inspirées, ainsi que leurs conséquences pour les Centres culturels et leurs équipes, la poursuite de nos efforts pour réaffirmer et clarifier notre identité en optimisant notre communication, la recherche d'un nouveau partenariat avec l'ACC, le changement de présidence... autant d'éléments qui ont marqué le pilotage de notre action fédérative en 2025.

### Un contexte tendu, une mobilisation renforcée

Dans un contexte de perte de repères, à de nombreux niveaux, où colères, désenchantement et angoisses se multiplient et où la polarisation de la société est devenue incontournable, face à la fatigue grandissante et aux craintes des professionnel·le·s en Centres culturels concernant l'avenir du monde, du secteur, et parfois de leur propre emploi, l'ASTRAC s'est montrée déterminée à défendre et à nourrir les valeurs et les pratiques qui font vivre les Centres culturels.

Cette volonté s'est traduite par une mobilisation dans le cadre d'initiatives plus ou moins militantes, souvent collectives, ainsi que par la production d'analyses alimentant un plaidoyer en faveur du secteur. Elle s'est également concrétisée par un renforcement de notre présence auprès des professionnel·le·s.

Nous avons organisé un nombre plus important de rencontres professionnelles, en faisant appel à des intervenant·e·s externes de qualité, pour aborder des sujets liés au quotidien des différents métiers des Centres culturels, en les articulant aux actualités sectorielles et aux enjeux de société. Ces rencontres, à la fois conviviales et instructives, ont contribué à soutenir le travail de fond mené par les Centres culturels pour faire vivre la démocratie culturelle, qui est mise à mal aujourd'hui.

### Faire vivre et évoluer notre démocratie interne

Nous avons aussi continué à prendre soin de notre démocratie interne.

Une évaluation du Conseil d'administration a permis d'identifier les attentes des membres afin d'optimiser la gouvernance, mais aussi d'amorcer une réflexion plus large sur les pistes permettant de faciliter la participation active des professionnel·le·s du secteur à la vie de nos instances. Ces réflexions se poursuivent, sous la coordination de Manon Istasse en tant que

nouvelle présidente. Après 17 années d'engagement sans faille, Christophe Loyen lui a en effet cédé le mandat. Nous ne perdons rien en militance et gagnons un regard neuf.

## Réaffirmer notre identité et renforcer notre communication

Un vent de fraîcheur a également soufflé sur notre communication. Dans la continuité des réflexions menées en 2024 pour réaffirmer notre identité, nous avons poursuivi le chantier pour nous doter d'un nouveau logo, d'une nouvelle charte graphique et d'outils de communication optimisés. L'enjeu dépassait largement un simple changement graphique. Il s'agissait, d'une part, de mieux incarner nos valeurs, nos méthodes et notre positionnement au sein du champ de l'action fédérative et d'autre part, d'améliorer l'information et la mobilisation des travailleur·euse·s.

Le nouveau logo de l'ASTRAC se caractérise par un « A » en forme d'attache-trombone, ouvert et croisé, symbolisant la collaboration et la connexion. Il s'accompagne de la baseline « inspirer, partager et défendre les pratiques en Centres culturels ». Déployée sur le site internet, la nouvelle identité visuelle repose sur une charte graphique associant une typographie large et à une palette dominée par le vert et le jaune chaud, évoquant la créativité, la fraîcheur, la et la joie. Car c'est aussi à travers des touches de joie que l'ASTRAC se définit comme un espace de solidarité et de bien-être, d'inspiration et de mobilisation, de veille et de plaidoyer pour et par les professionnel·le·s en Centres culturels.

## Des partenariats à géométrie variable

Notre action fédérative est pilotée par les professionnel·le·s engagé·e·s au sein de nos instances et nourrie par les apports de celles et ceux qui participent à nos activités. Elle s'appuie également sur des partenariats, notamment avec l'ACC et Culture & Démocratie.

Avec l'ACC, une convention signée fin mars 2025 définit le cadre minimal visant à organiser la complémentarité de nos actions. Un groupe de travail s'est réuni le 14 octobre afin de préciser les modalités d'opérationnalisation. Le principal chantier commun d'ici fin 2027 portera sur l'évaluation du Décret des Centres culturels. Dans l'attente de son lancement, les collaborations sont restées limitées afin de permettre aux deux associations de se recentrer sur leur identité propre.

Quant à Culture & Démocratie, nous travaillons depuis de nombreuses années de concert au sein de la Plateforme d'observation des droits culturels portée par cette ASBL. Au-delà de cette coopération, nous faisons, depuis 2023, partie des membres actifs de son Conseil d'administration. Cette implication nous permet de partager les expériences et les questionnements des Centres culturels relatifs aux grands enjeux sociétaux, tout en participant à une réflexion critique sur les manières de mettre au travail une « culture de la démocratie ».

## En chemin avec et pour les droits culturels

Les droits culturels sont restés en 2025 une boussole solide face aux questionnements qui traversent le secteur et l'action fédérative. Les valeurs et méthodes associées à ce référentiel irriguent nos différentes missions et guident notre action au quotidien. Favoriser leur appropriation par les professionnel·le·s et défendre leur exercice par toutes et tous ont fait partie de nos grandes priorités de l'année.

## Quelques clés de lecture du rapport

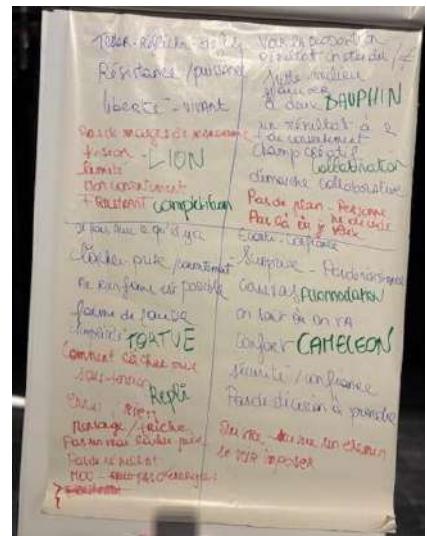
Au fil des pages qui suivent, le présent rapport d'activités détaille nos réalisations pour 2025.

Il est structuré autour de trois grands chapitres, qui regroupent les missions du contrat-programme 2023-2027 de la manière suivante :

- (1) Mettre en réseau + (2) Plateforme d'échange et de partage
- (3) Accompagner + (4) Informer + (5) Outiller
- (6) Représenter, défendre, promouvoir

Chaque chapitre commence par une introduction qui clarifie notre interprétation de la (ou des) mission(s) en question.

***Bonne lecture !***



**ASTRAC**

Réseau des professionnel-le-s en Centres culturels



## METTRE EN RÉSEAU – « PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE »

**Mettre en réseau les professionnel·le·s en Centres culturels est le cœur de l'action fédérative de l'ASTRAC. C'est le point de départ de la grande majorité de nos initiatives, souvent aussi de celles abordées dans les chapitres suivants.**

**La mise en réseau enrichit les pratiques, renforce la solidarité au sein du secteur et nourrit une identité sectorielle forte et riche de sa diversité. L'ASTRAC la concrétise notamment à travers l'organisation ou la co-organisation de rencontres professionnelles. Celles-ci sont autant d'occasions pour échanger et partager entre pairs, (s') informer et (se) former, réfléchir et s'exprimer collectivement.**

**En lien avec ces rencontres, des "plateformes d'échanges" en ligne, plus ou moins collaboratives, permettent de mettre en commun des ressources entre les professionnel·le·s.**

Les activités phares de l'ASTRAC (la Jpro et la Carte pro) rassemblent les différents métiers des Centres culturels et les invitent à s'inscrire dans une dynamique sectorielle.

Nous proposons également chaque année, seule ou en partenariat, des rencontres thématique ou ciblées sur un métier spécifique. Ces rencontres sont de plus petite envergure, leur programme est souvent co-construit avec des professionnel·le·s.

### Jpro2025

La Jpro2025 s'est tenue le 4 février 2025 au Delta à Namur, grâce au soutien de la Province de Namur. Avec quelque 200 participant·e·s, cette édition a confirmé la Jpro comme rendez-vous fédérateur et incontournable du secteur, offrant un cadre propice au partage d'expériences et de ressources et à la réflexion et l'expression collectives.

Le renforcement de notre équipe grâce à l'engagement d'une animatrice à temps partiel durant les 13 semaines qui ont précédé la rencontre nous a permis de la préparer avec un soin encore plus attentif que d'habitude.

#### **Au programme :**

- ⇒ Dans la matinée: un accueil chaleureux, une introduction en plénière consacrée aux nouvelles de l'ASTRAC, avec la présentation de notre nouveau logo, et le spectacle « Est-ce un oiseau ? » du Collectif du Lion, prolongé par un bord de scène.
- ⇒ L'après-midi était consacré aux ateliers traditionnels, complétés d'une table ronde, offrant une diversité d'approches : certaines plus formatives ou techniques, d'autres davantage axées sur l'expérimentation, l'intelligence collective ou encore le bien-être.
- ✓ Les thématiques: l'intelligence artificielle et ses implications pour les Centres culturels, la médiation artistique, la communication interculturelle, le corps et les outils numériques,

les tiers-lieux, les droits culturels, la situation financière des Centres culturels, la gestion d'un réseau local avec du matériel audiovisuel.

- ✓ Le recours à des intervenant·e·s de qualité était le garant de l'apport d'expertises et de regards variés. Parmi ces dernier·e·s :
  - Anne Aubry (Réseau Culture 21)
  - Jehanne Bergé (Médor)
  - Pierre Colemonts (Ingénieur du son indépendant)
  - Hugues Bersini (Centre d'Intelligence artificielle IRIDIA de l'ULB)
  - Salomon Besso (Interskillar)
  - Thibault Galand (Culture & Démocratie)
  - Ariane Hanin (Médiatrice culturelle, formatrice et formatrice)
  - Caroline Hermant et Olivier Roisin (Mouvance ASBL)
  - Guillermo Koslowski (Collectif Formation Société)
  - Erwan Marjo (STICS ASBL)
  - Jonas Mayeur (NTGent)
  - ...

À la suite de la journée, les **productions et comptes rendus** des ateliers ont été partagés sur le site, permettant de revisiter les sujets abordés, d'en approfondir certains ou de prendre connaissance des échanges manqués.

Une **évaluation** sous forme de questionnaire en ligne a été proposée à l'ensemble des participant·e·s. Les réponses mettent en évidence leur intérêt pour la Jpro, notamment pour les ateliers qui dans leur diversité constituent des espaces d'apprentissage, de partage et d'expression particulièrement appréciés. Certains retours sur le spectacle étaient mitigés.

L'évaluation a nourri les préparatifs de l'édition suivante, avec l'ambition de proposer une Jpro toujours aussi rassembleuse, stimulante et conviviale.

## Carte pro

La Carte pro est l'outil d'identification et de liaison des professionnel·le·s des Centres culturels. Initiée par l'ASTRAC en 2009, elle connaît un important succès ces dernières années.

- ⇒ 618 personnes, c'est à dire une petite moitié des travailleur·euse·s du secteur étaient détenteur·trice de la Carte pro en 2025.
- ⇒ Le Spa Museum, Musée de la Ville d'eaux, MUMONS, Musée de l'Université de Mons, et le Centre culturel d'Uccle sont venus étoffer la liste de nos partenaires en 2025.
- ⇒ 107 Centres culturels et 27 autres lieux culturels ont soutenu le projet en 2025 en accordant aux détenteur·trice·s de la Carte pro des réductions, parfois même la gratuité, pour l'accès à diverses activités culturelles.

## COM'ON, le Réseau Com'

Le réseau des chargé·e·s de communication – rebaptisé « COM'ON » par ses membres en 2024 – favorise les échanges de pratiques, la mutualisation des ressources et la réflexion collective sur

les enjeux du secteur entre les professionnel·le·s en Centres culturels en charge de la communication. Né d'un partenariat avec Incidence et l'ACC, l'ASTRAC en assure désormais la coordination complète de manière autonome.

La vie du réseau se concrétise à travers des rencontres et des visites de lieux culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, un atelier lors de la Jpro, ainsi qu'une journée de formation annuelle construite à partir des besoins exprimés par les membres.

Le réseau s'appuie également sur un groupe Facebook « COM'ON », espace d'échange de questions, d'actualités et de bons plans, ainsi que sur une boîte à outils collaborative rassemblant ressources, liens, articles et comptes rendus des activités.

#### ⇒ **Rencontres en 2025 :**

- ✓ 4 février – Delta, Namur : atelier « La communication interculturelle » lors de la Jpro2025. 20 participant·e·s ;
- ✓ 10 avril – Bruxelles : visite de la Tricoterie et après-midi d'échanges au Jacques Franck. 21 participant·e·s ;
- ✓ 9 octobre – Cc de l'Arrondissement de Huy : journée de formation consacrée à l'intelligence artificielle. 20 participant·e·s.

⇒ À l'issue de chaque rencontre, un formulaire d'**évaluation** est transmis aux participant·e·s afin de recueillir leurs retours.

⇒ Les **traces et contenus** sont mis en ligne pour permettre à chacun·e de prolonger les échanges et d'accéder aux ressources partagées.

Le réseau des chargé·e·s de communication constitue également un espace d'expression, de concertation et de co-construction, contribuant à nourrir les missions de représentation et de plaidoyer de l'ASTRAC en portant la voix des professionnel·le·s du secteur.

## Réseau Arts plastiques 2025

En 2024, suite au souhait de nos représentant·e·s à la Chambre de concertation des arts plastiques (CCAP) d'être mieux outillé·e·s pour y représenter le secteur dans toute sa diversité, l'ASTRAC a placé un focus sur les arts plastiques. Nos objectifs :

- Mieux appréhender la diversité des réalités et des pratiques autour des arts plastiques en Centres culturels et nourrir une réflexion collective en lien avec notre participation à la CCAP;
- Nourrir les pratiques professionnelles par la création d'espaces d'information, de rencontres et de partages entre professionnel·le·s des Centres culturels.

Cette action qui a donné lieu à une mise en réseau autour des arts plastiques Centres culturels s'est poursuivie en 2025.

Le Réseau Arts plastiques a continué à faire un trait d'union entre la CCAP et les professionnel·le·s en Centres culturels ; la présence de la représentante de l'ASTRAC à la CCAP dans le groupe de travail du Réseau participe grandement à nourrir ce lien. En parallèle,

l'ASTRAC a porté une attention particulière à nourrir les pratiques des professionnel·le·s en Centres culturels, notamment en matière des expositions.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- ⇒ Animation d'un **groupe de travail** chargé de définir et mettre en œuvre les actions. Les membres du groupe composé de professionnel·le·s en arts plastiques sont Julie Maréchal (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Julie Nicod (Centre culturel du Brabant Wallon) et Julia Bailly (ASTRAC). Il s'est réuni 6 fois en 2025.
- ⇒ Mise en réseau – organisation de **3 rencontres** :
  - ✓ 4 février – La Marlagne, Wépion : Plongeon en médiation culturelle pour les arts plastiques (atelier de la Jpro2025). Atelier-formation par Arianne Hanin sur les bases de la médiation culturelle. 20 participant·e·s.
  - ✓ 17 avril – Cc Haute Sambre, Thuin : Rencontre du Réseau. Informations sur le programme « Arts & Vie » dédié aux Arts visuels par Pierre-Emmanuel Lenfant (FW-B) et autres nouvelles du secteur. Partage d'expériences : découverte du parcours « Fluide » du Cc de Thuin et témoignage de la Maison de la culture de Tournai. 13 participant·e·s.
  - ✓ 6 novembre – Jacques Franck, Bruxelles : Focus sur le pratiques d'exposition. Témoignage des Chiroux sur la Biennale de l'image du possible et du Jacques Franck. Découverte de l'exposition « Droit au logement » dans la série « champ | hors-champ ». 11 participant·e·s.
- ⇒ **Articulation avec CCAP** :
  - ✓ Note « Les Centres culturels et les enjeux du secteur des arts plastiques » (voir plus loin) :
    - 27 mai : Publication sur le site suivi d'une diffusion auprès des fédérations du secteur.
    - 23 septembre : Présentation auprès des Centres culturels (visioconférence). 15 participant·e·s.
  - ✓ 2 juillet : Découverte du Décret relatif aux arts plastiques, en vue de sa révision à la Chambre des Arts plastiques. Lecture collective en groupe de travail élargi (visioconférence).
- ⇒ **Collecte et partage de ressources** :
  - ✓ Publication des traces des rencontres sur le site ;
  - ✓ Création d'une boîte à ressources, plateforme interactive avec 4 rubriques :
    - (1) Annuaire du réseau,
    - (2) Ressource en médiation,
    - (3) Expos à diffuser,
    - (4) Autres ressources,
  - ✓ Envois ciblés vers les professionnel·le·s en charge des arts plastiques : invitations aux rencontres, partage d'informations et de ressources (11 mars, 3 juin, 6 octobre).

## Focus régie et métiers techniques

Après un « focus LED » en 2024, l'ASTRAC poursuit ses efforts pour impliquer davantage les régisseur·euse·s et les métiers techniques dans ses dynamiques de travail. Nos objectifs: rassembler ces travailleur·euse·s autour de problématiques concrètes, liées à leurs pratiques quotidiennes, encourager les échanges sur des enjeux partagés et enrichir nos propres réflexions de leurs réalités et leurs regards.

⇒ Deux **rencontres** ont été organisées en 2025 :

- ✓ 4 février – Delta, Namur : « Gérer un réseau local avec du matériel audio-visuel, notions élémentaires et bonnes pratiques ». Cet atelier organisé lors de la Jpro2025 a permis d'aborder les bases du fonctionnement des réseaux appliqués aux dispositifs audio-visuels. À partir des questions des participant·e·s, les échanges ont porté sur les usages concrets, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la gestion quotidienne de ces outils en Centre culturel. 16 participant·e·s.
- ✓ 2 décembre – Foyer culturel de Florennes (Salle Saint-Pierre) : « Petite foire aux LED ». Cette rencontre consacrée à l'éclairage scénique LED a réuni régisseur·euse·s, fabricant·e·s et distributeurs dans un lieu entièrement équipé en LED autour de démonstrations, échanges techniques et la découverte de solutions concrètes en situation réelle. 13 participant·e·s.

Ces deux moments consolident la dynamique engagée pour proposer des espaces de rencontre pour les métiers techniques.



Tout Personnes Vidéos Groupes Pi

**Centre culturel de Waterloo se sent curieux avec Astrac Réseau à Centre Culturel Jacques Franck.**

11 nov. 2025 - G

Ce jeudi, l'équipe du Centre culturel de Waterloo a participé à la journée focus sur les pratiques d'expositions en Arts Plastiques dans les Centres culturels.be. Cette rencontre du « Réseau des Arts Plastiques (RAP) », organisée par l'ASTRAC a permis d'aborder les questions de « Comment faire lien entre politique arts plastiques et politique du Centre culturel », « Comment construire notre politique d'exposition ? » mais aussi une revue du Décret Arts Plastiques et de la plate-forme d'aides à la diffusion. De quoi alimenter notre réflexion en équipe sur la mise en valeur de notre propre PoleExpo. 📄 🗣️ 🤝



**L'action fédérative de l'ASTRAC se traduit aussi par des missions d'accompagnement des professionnel·le·s, compris au sens large.**

**Nos objectifs : nourrir les pratiques des Centres culturels en renforçant les possibilités et les capacités des professionnel·le·s de (se) former, de (s')informer et de (s')outiller. Ici aussi, nos méthodes reposent largement sur des dynamiques participatives et collaboratives, qui invitent les personnes à être actrices des processus.**

Nos actions autour des droits culturels occupent une place prépondérante dans ce contexte. Elles nous ont encore mobilisé·e·s fortement tout au long de l'année en 2025. En parallèle, nous avons continué à nous intéresser à la culture durable et repensé notre contribution à l'information du secteur en optimisant nos outils de communication, avec la refonte de notre site web et le lancement d'une infolettre trimestrielle.

### Droits culturels

Notre travail autour des droits culturels est un axe important et transversal de notre plan d'action pluriannuel. Il est développé dans le cadre d'un partenariat étroit avec Culture & Démocratie et sa Plateforme d'observation des droits culturels (PODC) et le Centre culturel Ourthe et Meus. Ensemble, nous avons suivi, de 2021 à 2023, la formation-action de Réseau Culture 21 pour les "Organisateurs de groupes locaux droits culturels". Afin de transmettre nos enseignements aux équipes des Centres culturels, nous nous sommes attelé·e·s, à partir de 2024, à un travail pour adapter les outils de la démarche Paideia de Réseau Culture 21 aux réalités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux référentiel de notre secteur.

### Carnet de découverte

Le "Carnet de découverte" est un outil d'appropriation des droits culturels pour les professionnel·le·s des Centres culturels, mais aussi pour des personnes issues d'autres secteurs plus ou moins proches. Il offre une présentation de chacun des droits culturels de la Déclaration de Fribourg, les met en dialogue avec le référentiel du Décret des Centres culturels et ouvre des pistes pour traduire la théorie en points d'attention pour guider les pratiques de terrain. Ses contenus ont été nourris des retours d'un panel de professionnel·le·s de Centres culturels, d'expert·e·s et représentant·e·s d'organisations-ressources (Réseau Culture 21, CESEP...) ainsi que de membres de l'Administration et de l'Inspection.

⇒ En 2025, le « Carnet de découverte des droits culturels. De la théorie à la pratique », réalisé à la fin de l'année 2024, a été diffusé largement auprès des Centres culturels, leurs interlocuteur·trice·s et leurs partenaires.

- ✓ Après une première distribution gratuite, le Carnet peut être commandé au prix de 5 € par exemplaire.
- ✓ Il est disponible en format pdf en téléchargement libre sur les sites de l'ASTRAC et de la PODC.
- ✓ Environ 1000 des 1500 exemplaires imprimés ont été distribués entretemps.
- ✓ Le Carnet est utilisé comme outil de référence dans le cadre de la formation "Travailler avec les droits culturels" de la PODC et offert à chaque personne inscrite.

### **Chantier "Impacts en référence aux droits culturels"**

L'évaluation des impacts d'une action en référence aux droits culturels est la source de nombreuses interrogations et difficultés au sein des équipes des Centres culturels. Pour répondre à ce constat et faciliter le travail d'auto-évaluation, l'ASTRAC et ses partenaires ont lancé, à l'occasion de la Jpro2025 un chantier participatif autour de cette problématique.

- ⇒ Un groupe de travail ouvert a été constitué qui a réfléchi à des repères méthodologiques à la fois pragmatiques et fidèle à l'héritage du secteur.
- ✓ Le groupe s'est réuni trois fois, avec l'accompagnement de Anne Aubry pour Réseau Culture 21 et a rassemblé 27 personnes.
- ✓ Les travaux qui ont permis de clarifier des concepts théoriques, d'identifier des freins et des leviers dans la cadre de l'évaluation des impacts, de découvrir des expériences et des outils d'évaluation utilisés par des Centres culturels ou en cours de création et de poser les éléments d'un cadre conceptuel et méthodologique souhaité.

### **Sens culturel du droit au travail**

L'Observatoire de la diversité et des droits culturels (Grenoble) et Réseau Culture 21 ont ouvert un chantier sur le sens culturel du droit au travail dans le cadre des travaux pour actualiser et compléter la Déclaration de Fribourg.

- ⇒ L'ASTRAC suit ses réflexions, s'efforce d'y apporter sa contribution et y trouve de l'inspiration pour ses propres actions.
- ✓ Nous avons participé au groupe de travail composé de Anne Aubry, Mylène Bidault, Patricia Coler, Vincent Lalanne et Patrice Meyer-Bisch qui se réunit virtuellement dans le cadre du chantier.
- ✓ Nous étions présent·e·s aux ateliers de recherche "Sens culturel(s) des droits humains. Vers une nouvelle Déclaration" organisés du 14 au 16 avril à Marseille.
- ✓ Avec les professionnel·le·s des Centres culturels, nous avons interrogé l'exercice des droits culturels au travail dans le cadre d'une animation ludique organisée à l'occasion de notre AG. Ce temps de réflexion et d'expression sera approfondi afin de nourrir l'auto-évaluation de notre plan d'action pluri-annuel.

### **Formation « Travailler avec les droits culturels »**

L'ASTRAC reste présente dans les formations proposées par la PODC:

- en tant que partenaire de réflexion au sein du comité de pilotage de la Plateforme, pour relayer les besoins et attentes des professionnel·le·s des Centres culturels et nourrir la construction d'une offre qui permet d'y répondre;
- en tant qu'intervenante, pour répondre à des besoins d'animation, selon la taille des groupes et les dispositifs mobilisés.

Les différents modules de formation ont en commun de former aux droits culturels dans un dialogue entre pratiques et théories, en apprentissage avec des pairs. Ils peuvent avoir une approche « généraliste » ou thématique, souvent co-construite dans le cadre de partenariats.

⇒ En 2025, nous avons activement participé à 4 journées de formation « autour des territoires » :

- ✓ le 21 février – Mc Tournai et le 21 mars – Arrêt 58, Péruwelz, en partenariat avec Culture.Wapi, avec un focus sur les droits culturels et les droits du vivant;
- ✓ le 19 septembre – Cc Ourthe et Meuse, en partenariat avec la CCR/Liège;
- ✓ le 9 octobre – Cc Bastogne, en partenariat avec Lu-Ceed, l'agence artistique et culturelle en province de Luxembourg.

Cette présence nous permet de suivre de près la prise en main des droits culturels par les équipes du secteur.

### **Comité de pilotage de la PODC**

⇒ L'ASTRAC fait partie des membres actifs du Comité de pilotage de la PODC.

- ✓ 5 réunions ont eu lieu en 2025 afin de co-construire les orientations de la Plateforme et d'accompagner leur opérationnalisation.
- ✓ Les réflexions du Copil ont notamment été marquées par les préparatifs du renouvellement de la convention avec la FW-B.

### **Et aussi**

- ⇒ Afin de nourrir nos compétences, mais aussi de les partager, nous avons participé, le 6 février, au séminaire « Quelle pédagogie pour et par les droits culturels? » organisé à Paris par le Laboratoire des droits culturels (Bordeaux), la Ligue de l'enseignement, l'Observatoire des politiques culturelles (Grenoble), Réseau culture 21 et l'UFISC.
- ⇒ Notre présence au sein des réseaux autour des droits culturels en France nous permet de promouvoir l'expérience-pilote des Centres culturels dans ce domaine au-delà de notre secteur. C'est ainsi que notre action concernant les droits culturels s'inscrit également dans nos missions de représentation qui font l'objet du chapitre suivant.

## **Culture durable et transition juste**

Les problématiques de la culture durable et la transition juste retiennent notre attention particulière. Toutefois, lors des différentes rencontres sectorielles sur ce sujet, nous avons été confrontés à un constat partagé par de nombreux·ses professionnel·le·s : la mise en œuvre de la

culture durable requiert du temps, pour se former, expérimenter et faire évoluer les pratiques en profondeur. Dans un souci de cohérence entre ce que nous mettons en avant et nos pratiques, et afin de mieux ancrer nos engagements, il nous a semblé essentiel de nous approprier, au sein de l'ASTRAC, les recommandations et pistes d'action identifiées collectivement. Nous avons choisi de ralentir le déploiement de certaines initiatives de sensibilisation afin de nous pencher sur ces questions, de les partager avec nos partenaires et de construire une démarche commune, progressive et solide.

- ⇒ La rencontre « Numérique et éthique », co-organisée avec le Centres culturel de Walcourt, Gerpennes et Florennes dans le cadre du festival « 100% rural », s'est inscrite dans cette perspective.
- ✓ 20 novembre – Florennes : Journée de rencontre professionnelle « Numérique et éthique dans nos pratiques ». Information sur les enjeux, partages de pratiques et découvertes d'outils. Avec les interventions de Tactic ASBL et InformEthique (Les Amis de la Terre). 37 participant·e·s.
- ✓ Les traces et outils partagés lors de la rencontre ont été diffusés sur le site.

## Site web

Le site astrac.be est un outil important d'information et de communication pour notre fédération. Il s'adresse prioritairement aux professionnel·le·s en Centres culturels, mais aussi à leurs partenaires et leurs interlocuteur·trice·s ou encore à toute personne intéressé·e par les pratiques et les enjeux du secteur. C'est à la fois une vitrine, pour faire connaître l'ASTRAC et ses missions, un espace de communication sur nos activités et nos positions, un lieu d'information sur les problématiques du secteur vues par ses professionnel·le·s, et une bibliothèque de ressources.

- ⇒ Nous avons opéré une **refonte complète** de notre site en 2025, avec l'appui d'une agence spécialisée.

Les résultats :

- ✓ Une plus grande lisibilité de nos actions, grâce à une architecture simplifiée ;
- ✓ Une meilleure accessibilité des contenus grâce à une navigation modernisée, plus claire et intuitive, aussi sur smartphone ;
- ✓ Une nouvelle identité visuelle qui soutient l'affirmation et la clarification de nos spécificités ;
- ✓ Plusieurs nouvelles fonctionnalités permettent de mieux répondre aux besoins du terrain :
  - Une page de type « blog » permettant de relayer les actualités de l'ASTRAC ainsi que celles du secteur culturel. 28 articles ont été publiés en 2025.
  - Un agenda des réunions et des rencontres de l'ASTRAC mais aussi d'événements où nous sommes présent·e·s ;
  - La possibilité de déposer directement des offres d'emploi en ligne, facilitant leur diffusion auprès du secteur ;
  - Un formulaire digital pour les demandes de la Carte pro.

Le nouveau site a été inauguré à l'occasion de notre Assemblée générale. Par la suite, une formation de l'équipe a facilité la prise en main de l'éditeur Wordpress. Des ajustements ont été apportés à la fin de l'année, afin d'améliorer encore la lisibilité des contenus et l'ergonomie.

## Une nouvelle Infolettre trimestrielle

L'année 2025 est marquée par l'introduction de l'infolettre de l'ASTRAC, un nouvel outil de communication complémentaire aux "brèves du réseau". Son lancement répond à notre volonté de renforcer notre communication, dans un souci de complémentarité aux outils semblables qui sont déjà diffusés auprès du secteur (l'infolettre CC.Actus de la Direction des Centres culturels, les infolettres de l'ACC, Asspropro et les concertations régionales notamment). À ce stade, son premier objectif est de mieux faire connaître l'ASTRAC et ses initiatives.

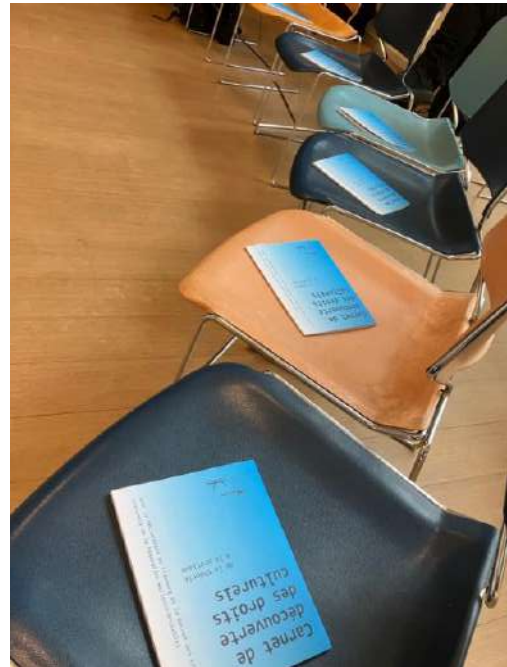
- ⇒ L'infolettre est structurée autour de quelques rubriques récurrentes: *Positions & mobilisations, Jpro, Nouvelles des réseaux, Droits culturels, Carte pro, Astrac en vrac et Agenda*. Elles permettent d'aborder les actualités du secteur, d'informer sur nos activités en cours ainsi que des rendez-vous importants et de partager des ressources utiles, dans une logique de synthèse, de mise en perspective et d'appel à participation.
- ⇒ Un édito rédigé en alternance introduit chaque édition.
- ⇒ L'infolettre est envoyée chaque trimestre à l'ensemble des travailleur·euse·s des Centres culturels (plus de 1200 personnes), ainsi qu'à une sélection d'interlocuteur·trice·s du secteur et à des fédérations et autres partenaires de secteurs proches.
  - ✓ Deux infolettres ont été envoyées en 2025, une première en septembre et une deuxième en décembre à quelque 1300 contacts.
  - ✓ Le taux d'ouverture moyen s'élève à 46 %, témoignant de l'intérêt important des destinataires.
  - ✓ Les infolettres peuvent également être relues sur notre site.

## Brèves électroniques

Les « brèves du réseau » de l'ASTRAC existaient déjà avant le lancement de l'infolettre mais servent dorénavant à la compléter en assurant une diffusion réactive d'informations de natures diverses entre deux envois plus structurés. Celle-ci ne suit pas une périodicité fixe, mais répond aux besoins et à l'actualité.

- ⇒ Les brèves électroniques permettent de relayer des nouvelles concernant la vie du secteur et les prises de position de l'ASTRAC, ainsi que des invitations à des rendez-vous à venir. Elles contribuent à maintenir un lien régulier avec le terrain.
  - ✓ En 2025, l'ASTRAC a envoyé 20 brèves à l'ensemble des professionnel·le·s des Centres culturels.
  - ✓ Leur taux d'ouverture moyen atteint 50,76 %.

- ✓ Ce nombre ne tient pas compte des communications « ciblées » qui ont été adressées à des professionnel·le·s de certains métiers au sein des Centres culturels. (chargé·e·s de communication, responsables de projets en arts plastiques, personnel technique, directions) afin de partager des informations, invitations et ressources spécifiques.



**Représenter et défendre un secteur, son action et ses acteur·trice·s est la raison d'être des fédérations professionnelles. Ce n'est pas différent pour l'ASTRAC qui a pour objet de défendre les Centres culturels du point de vue de leurs professionnel·le·s.**

**Cela englobe défendre les pratiques des Centres culturels, dans toute leur diversité, mais aussi défendre le droit des professionnel·le·s du secteur de participer à la définition des politiques culturelles et à la prise de décision qui façonne l'évolution de leurs pratiques.**

2025 était la première année d'une nouvelle législature marquée par des changements fondamentaux dans un contexte mondial mouvant. Les mesures d'austérité des gouvernements en place, accompagnés d'objectifs de rationalisation, l'accumulation des réformes tous azimut, et la montée de discours qui remettent en question le rôle du secteur culturel subventionné dans la société ont fragilisé le secteur et créé un climat d'inquiétude et de découragement au sein des équipes.

Face à ceci, l'ASTRAC a poursuivi la défense des priorités du Mémoire 2024-2029 : *Plus de moyens, plus d'emplois, Réduire la pénibilité, alléger la charge de travail, Une FW-B accompagnatrice et forte et Poursuivre l'évaluation du décret.*

Au-delà de ces revendications sectorielles techniques, nous avons aussi défendu les valeurs démocratiques fondatrices de notre secteur rappelées dans le Mémoire et affirmé le rôle des Centres culturels en tant que « lieux du bien commun », pour construire une société juste, solidaire, durable et inclusive grâce à l'exercice des droits culturels par toutes et tous.

### Réaffirmer et actualiser les revendications du Mémoire

Les difficultés et les besoins du secteur identifiés dans le Mémoire n'ont fait que s'accroître en 2025. L'ASTRAC a suivi le pouls du secteur et accompagné les professionnel·le·s dans l'expression de leurs vécus.

- ⇒ Dès le vote du budget initial de la FW-B et le gel de l'enveloppe sectorielle, nous avons été alerté·e·s sur les conséquences de la dégradation de la **situation financière des Centres culturels** pour la continuité des pratiques et la qualité du travail des équipes.
- ✓ Un atelier organisé à la Jpro2025 nous a permis d'obtenir et de partager des données chiffrées récoltées par l'Administration durant la précédente législature et de recueillir des témoignages d'une quinzaine de professionnel·le·s du secteur.

- ✓ Nous avons listé les différents facteurs qui induisent des difficultés financières pour les Centres culturels, ainsi que leurs conséquences sur le terrain pour conclure l'atelier par une réflexion sur des pistes de solutions.
  - ✓ Le rapport est à consulter sur notre site.
- ⇒ Le 26 juin à Ath, nous avons co-organisé, avec l'ACC et la Maison Culturelle d'Ath, la **rencontre** qui s'est tenue à l'initiative de Bruno Lefebvre, Président de la Commission de la Culture du Parlement de la FW-B pour partager les réalités du secteur. L'objectif était de nourrir les futurs travaux du Parlement, mais aussi ceux dans le cadre de l'évaluation du Décret prévue en 2027.
- ✓ Cette rencontre a rassemblé une quarantaine de professionnel·le·s du secteur qui ont exprimé collectivement leurs attentes en lien avec les 4 priorités du Mémoire.
  - ✓ L'ASTRAC a animé une des tables de discussion et nourri le rapport rédigé par l'ACC.

## Défendre le déploiement du Décret des Centres culturels

Comme nous le soulignons souvent, le Décret des Centres culturels du 21 novembre 2013 continue à susciter une adhésion importante auprès des équipes quant à ses valeurs, ses finalités et son approche des missions des Centres culturels. Pour cette raison, défendre la poursuite de son déploiement est une de nos priorités.

En mars 2025, les Centres culturels ont été informés des premières décisions de la législature concernant le **renouvellement des reconnaissances** dans les termes du Décret. Suite au gel budgétaire, la plus grande partie des demandes n'ont pas pu être rencontrées, même en cas d'avis favorables sur les dossiers.

- ⇒ L'ASTRAC a soutenu les démarches du secteur pour contester ces décisions, qui ont abouti le 9 mai à une rencontre avec le Cabinet Culture. Nous y étions présent·e·s après avoir suivi de près les préparatifs entre les participant·e·s.
- ✓ En vue de cette rencontre, nous avons transmis au Cabinet une note de positionnement qui alerte sur les questions fondamentales soulevées par ces décisions. Intitulée « **Quel déploiement du Décret sous cette législature ?** », celle-ci situe les décisions de reconnaissance dans le contexte plus large de l'implémentation du Décret depuis son entrée en vigueur et liste les principaux besoins du secteur pour poursuivre ce déploiement.
  - ✓ La note se nourrit des réflexions concernant la problématique des spécialisations des Centres culturels menées par l'ASTRAC depuis 2022 (voir ci-dessous).
  - ✓ Elle note se clôture en listant les attentes suivantes :
    - *Le Gouvernement doit affirmer un positionnement clair et valorisant sur la place des Centres culturels dans les politiques culturelles.*
    - *Les Centres culturels ont besoin d'une continuité dans l'application du Décret de 2013, ses imperfections ne peuvent servir de prétexte aux non-reconnaissances.*
    - *Il faut donner au secteur des perspectives de développement, reconnaître le travail accompli, même sans financement complet, pour ouvrir la porte à d'autres formes de soutien.*

- *Le secteur a besoin de transparence et de prévisibilité, notamment par une communication claire des critères de reconnaissance et une trajectoire budgétaire définie.*
  - *L'égalité de traitement entre Centres culturels doit être garantie.*
  - *L'accompagnement des commissions d'avis doit être renforcé afin d'assurer une meilleure connaissance du cadre décretaal des Centres culturels.*
  - *Un suivi attentif de la situation financière du secteur est nécessaire, avec des mesures d'accompagnement en cas de difficultés, comme cela a été fait pendant la crise Covid.*
  - ✓ La note a été diffusée auprès des Centres culturels et transmise à l'Administration et l'Inspection, ainsi qu'à une sélection d'élus·e·s, notamment aux membres de la Commission Culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est téléchargeable sur notre site.
- ⇒ Le 1er octobre, nous avons à nouveau rencontré, avec l'ACC et en présence de l'Administration, le Cabinet Culture pour une discussion sur les perspectives pour les reconnaissances du prochain train dans un contexte de retour à l'austérité pour l'ensemble des secteurs.
- ✓ Nous y avons rappelé les recommandations de notre note et souligné que toute réduction budgétaire aurait des conséquences critiques pour le secteur.

## Interroger le dispositif décretaal

Malgré l'adhésion du secteur au Décret, celui-ci fait aussi l'objet d'interrogations et d'insatisfactions concernant certains aspects de sa mise en application. C'est le cas notamment du dispositif des **actions culturelles spécialisées** (ACS) qui souffre du manque d'un cadre opérant et objectivable. Les ACS présentent pourtant un levier stratégique intéressant pour le développement des Centres culturels, les territoires et l'écosystème culturel au sens large, à condition d'être intégrées dans un projet global cohérent fondé sur l'action culturelle générale.

- ⇒ En 2024, l'ASTRAC a lancé une réflexion avec le secteur sur le dispositif.
- ✓ Fin 2024, une rencontre avec des membres de la Commission d'avis de l'Action culturelle et territoriale (Section Centres culturels) nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la commission et d'établir un relevé des difficultés rencontrées dans l'appréciation des demandes.
  - ✓ Le 8 avril 2025, nous avons réuni une dizaine de directeur·trice·s de Centres culturels porteurs d'une ACS pour un partage d'expériences sur les apports des ACS à différents niveaux et sur les problèmes liés à leur reconnaissance et leur mise en œuvre. Ces échanges ont mis en évidence l'intérêt crucial des ACS pour les Centres culturels, les territoires et les autres secteurs culturels, mais aussi la fragilité du dispositif.
  - ✓ Des rapports ont été établis pour chacune de ses rencontres et transmis aux participant·e·s.
  - ✓ Les travaux ont nourri notre note de positionnement du 9 mai sur les décisions de reconnaissance.

Une **évaluation du Décret** est prévue en 2027 ; les réflexions avec les services du gouvernement sur la méthodologie et les consultations du secteur seront initiées dès 2026.

- ⇒ C'est en prévision de ceci qu'en toute fin d'année, l'ASTRAC a mené une première réflexion afin de définir comment nous voulons et pouvons prendre part à cette évaluation.
- ✓ Un sondage auprès des membres du CA a permis de récolter les avis sur l'importance octroyée à l'évaluation du Décret, ses enjeux dans le contexte actuel et les sujets à creuser.
  - ✓ Un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil d'administration qui a analysé et mis en débat les réponses. Le GT a transmis des propositions au CA qui les a validées.
  - ✓ Le positionnement qui ressort de ces travaux est que pour l'ASTRAC, les grands enjeux de l'évaluation sont de *consolider les principes fondateurs du Décret en renforçant la lisibilité des dispositifs et leur allègement, tout en garantissant la prise en compte, tout au long de l'évaluation, des réalités de terrain, telles que vécues par les différents métiers du secteur.*
  - ✓ Nous avons également exploré la question des méthodes et outils pour consulter les professionnel·le·s.
  - ✓ Les réflexions seront poursuivies en 2026 ; la participation de l'ASTRAC au chantier se concrétisera à travers un partenariat avec l'ACC.

## Inspirer les résistances

- ⇒ À l'occasion de notre AG 2025, nous avons organisé, le 5 juin, une **après-midi de réflexion** autour de la question « À quoi sert la culture quand la démocratie ne fait plus consensus? » qui traduit le désarroi qui résulte de la mise à mal des valeurs de la démocratie culturelle et du « récit fondateur » des Centres culturels.
- ✓ Trois intervenant·e·s de profils très différents sont venu·e·s pour y répondre: Ariane Estenne (Mouvement ouvrier chrétien), Charlotte De Mesmaeker (Centre culturel de Namur) et Dominique Maes (Grande droguerie poétique).
  - ✓ Un temps d'expression créative faisait partie de la rencontre. Les productions ont été diffusées via le site.
  - ✓ Elles font partie du matériel que nous analysons dans le cadre de nos démarches d'interrogation du secteur, à l'image du travail des équipes des Centres culturels dans les analyses partagées du territoire.

## Participer à des mobilisations collectives

Tout au long de l'année, nous avons privilégié l'**action intersectorielle et collective** pour défendre le secteur.

- ⇒ En février 2025, face aux attaques répétées contre les politiques culturelles, nous avons cosigné la carte blanche de la Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation

permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA) et diffusé l'appel à signature auprès des secteurs artistiques. La carte blanche rappelle les fondamentaux d'une culture libre et subventionnée par les pouvoirs publics, garante et témoin d'une société démocratique saine.

- ⇒ L'ASTRAC a soutenu les actions du front commun syndical contre les mesures des gouvernements en place, en informant les professionnel-le-s du secteur sur les mobilisations et en les invitant à les soutenir, activement ou symboliquement.
  - ✓ Des visuels ont été mis à leur disposition à l'occasion des journées de grève et de manifestation.
  - ✓ Nous avons participé aux côtés des professionnel-le-s du secteur aux actions du 13 février, 31 mars, 22 mai, 25 juin, 24 septembre, 14 octobre, 26 novembre et 15 décembre.
- ⇒ Nous avons pris part à la dynamique de la Plateforme socioculturelle, le regroupement des fédérations des secteurs socioculturels constitué il y a dix ans et réactivé en 2024 pour défendre des enjeux partagés d'une seule voix.
  - ✓ La Plateforme s'est dotée d'un site web afin de donner une visibilité à ses campagnes; la page qui présente le socioculturel s'est inspirée du Carnet de découverte des droits culturels.
  - ✓ Elle a coordonné une mobilisation intersectorielle à l'occasion de la manifestation du non-marchand du 22 mai, la « marche pour un emploi de qualité » du 24 septembre et la manifestation nationale du 14 octobre.
  - ✓ À l'occasion de la Fête de la Communauté française, elle a adressé une lettre à la Ministre Degryse pour demander son soutien.
- ⇒ Au fil des mobilisations, nous avons noué des relations de plus en plus étroites avec le Bloc Culture, qui réunit des représentant-e-s des organisations syndicales et des coordinateur-trices de fédérations du secteur artistique.
  - ✓ Nous y jouons un rôle de « passeur » entre la culture artistique et le socioculturel, afin de contribuer à la solidarité au sein du secteur culturel large.
  - ✓ Ces contacts nous permettent aussi de mieux faire connaître les réalités de notre secteur.
- ⇒ À l'occasion de la grève nationale du 26 novembre, nous avons rejoint le collectif « Associations en résistance » qui rassemble une multitude d'opérateurs des secteurs socioculturel et artistique du territoire luxembourgeois et du sud-est namurois autour de la défense des droits sociaux et culturels, notamment des personnes les plus fragilisées.

**Nos actions ne visent pas des partis politiques mais des mesures !** Des mesures qui portent atteinte aux droits fondamentaux, y compris les droits culturels, accentuent les inégalités, fragilisent les services publics et le monde associatif, placent la performance au-dessus de l'émancipation et dégradent les conditions de travail. Qui mettent en péril le projet de société défendu par les Centres culturels et déstabilisent le travail de leurs équipes.

## Contribuer à la gouvernance culturelle

Notre engagement militant ne nous empêche pas de participer de manière constructive aux espaces de concertation du secteur.

L'ASTRAC est membre de plusieurs **instances d'avis** instaurés par le Décret du 28 mars 20192 sur la Nouvelle Gouvernance.

- ⇒ Notre reconnaissance en tant que fédération professionnelle dans les termes de ce Décret a été renouvelé en 2025.
- ✓ Elle nous permet de siéger durant les 5 années à venir à titre principal, à la Chambre de l'Action culturelle et territoriale (CFACT) et à titre secondaire, dans les Chambres des Arts vivants (CAAV) et des Arts plastiques (CCAP). Suite à un accord conclu avec l'ACC, deux personnes de notre quatuor à la CCAV sont désignées par celle-ci alors que l'ASTRAC désigne deux personnes au sein du quatuor de l'ACC à la Chambre des musiques (CCM).
- ✓ En 2025, nos représentant·e·s étaient3 :
  - CFACT : Pierre Fasbender, Pierre Mativa, Sabine Lapôtre et Liesbeth Vandersteene.
  - CCAV : Pierre Fasbender, Patricia Santoro, Georges Venturini et Justine Dandoy (qui remplace Liesbeth Vandersteene depuis le mois d'août).
  - CCAP : Olivier Bovy, Julie Maréchal, Pierre Mativa et Julia Bailly.
  - (CCM : Sébastien Creppe et Laurence Vandermeren font partie de la délégation de l'ACC pour l'ASTRAC.)
- ✓ En 2025, nous avons participé à 26 réunions, ce qui représente un total d'environ 85 heures, sans compter les heures de préparation et de coordination qui sont nécessaires entre les réunions.

Les **chambres de concertation** se réunissent en moyenne une fois par mois durant une demi-journée, le plus souvent virtuellement, mais aussi en présentiel. Elles émettent de nombreux avis sur des projets de décret ou sur d'autres dossiers, à la demande du Cabinet ou d'initiative.

- ⇒ Au sein de la CFACT, l'ASTRAC a contribué activement à la rédaction des avis concernant la simplification administrative, le Décret diffusion, les mesures d'économies et le budget 2025 de la FW-B, le modèle-type du contrat-programme des Centres culturels, la participation de représentant·e·s politiques et administratives aux instances des opérateurs, le Décret-programme fixant les mesures budgétaires pour 2026 et la prolongation des contrats-programmes des Centres culturels du train 2022-2026.
- ⇒ Le 12 novembre 2025, nous étions présent·e·s à la « journée de bilan » qui a réuni les membres de la Commission d'avis et ceux de la Chambre de concertation professionnelle relevant de l'action territoriale.
- ⇒ Depuis juin 2025, l'ASTRAC assure la **présidence de la CFACT** suite à l'élection de Liesbeth Vandersteene. Ce mandat lui confère un siège au sein du **Conseil supérieur de la Culture**,

---

<sup>2</sup> Modifié par le Décret du 6 juillet 2023

<sup>3</sup> Les noms des personnes désignées comme délégué·e·s "effectif·ve·s" sont soulignés.

l'organe faîtière qui formule des avis et des recommandations transversales basés suite à un dialogue intersectoriel.

Notre participation aux Chambres de concertation des Arts vivants et des Arts plastiques (CCAP) s'inscrit dans une volonté de contribuer à l'interconnaissance entre les actrices et les acteurs des différents secteurs culturels. Nous veillons à agir dans un esprit de solidarité, mais nous nous efforçons aussi de mieux faire connaître et défendre la spécificité des Centres culturels et leurs pratiques, ancrées dans le socioculturel tout en mobilisant des démarches artistiques.

⇒ En lien avec sa participation à la CCAP, l'ASTRAC a publié, à la suite de la présentation de la charte de bonnes pratiques et du calculateur de Fédération des Arts plastiques, la **note « Les Centres culturels et les enjeux des arts plastiques »**.

- ✓ Cette note vise à nourrir le dialogue entre les Centres culturels et les actrices et acteurs du secteur des arts plastiques.
- ✓ Elle soutient les revendications pour une meilleure reconnaissance des arts plastiques tout en apportant un éclairage sur les spécificités et les contraintes des Centres culturels.
- ✓ S'appuyant sur les réflexions menées lors des rencontres professionnelles du Réseau Arts plastiques, elle illustre l'articulation entre nos démarches de mise en réseau et de représentation et défense.

Outre ces instances liées au Décret Nouvelle Gouvernance, l'ASTRAC participe également aux travaux du **Conseil supérieur de l'Éducation aux médias (CSEM)**.

Le CSEM a de nombreuses missions, allant de la promotion de l'éducation aux médias, à la stimulation d'initiatives en passant par la formulation d'avis sur les projets qui lui sont présentés.

⇒ Depuis l'entrée en vigueur du Décret du 16 mai 2024 réformant le CSEM, l'ASTRAC y est représentée par deux membres, un effectif et un suppléant.

- ✓ Les membres que nous avons désignés sont Benoît Brunel (Brass, Centre culturel de Forest), et Pauline Demanet. Elle et il se partagent la présence aux réunions en plénière, ainsi que dans différents GT mis en place par le CSEM.
- ✓ Le CSEM nous a demandé de réaliser un **état des lieux** sur l'éducation aux médias en Centres culturels par l'intermédiaire d'une enquête qui a été lancée fin 2025.

Les contributions de l'ASTRAC dans le cadre de la prise de décision en matière des politiques culturelles prennent aussi la forme d'**avis** rendus suite à des demandes, par exemple de la Direction des Centres culturels.

⇒ En 2025, nous avons été consulté-e-s par celle-ci sur :

- ✓ l'introduction généralisée de formulaires pour les demandes de reconnaissance des Centres culturels
- ✓ un outil pour la récolte de données statistiques auprès des Centres culturels.

Les deux avis expriment de fortes réserves face à l'introduction rapide de ces nouveaux outils administratifs, perçus comme potentiellement standardisants et générateurs de charges

supplémentaires pour les Centres culturels.

Tout en reconnaissant leur intérêt possible, ils insistent sur la nécessité de clarifier les objectifs, de limiter les contraintes et de garantir une simplification maximale, mais aussi et surtout une prise en compte qualitative de la spécificité du secteur.



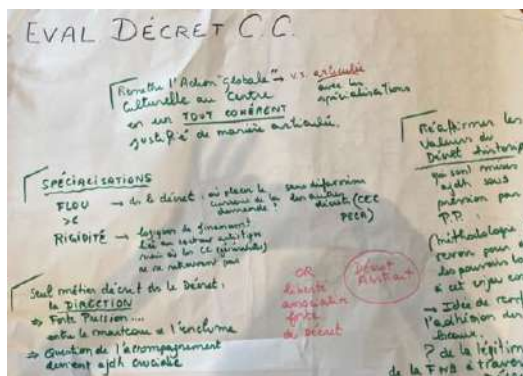
**Les Centres culturels et les enjeux actuels du secteur des arts plastiques**

27 mai 2025

Inquiétudes, besoins et attentes des Centres culturels aujourd'hui : zoom et dézoom sur les décisions de reconnaissance 2025-2029

Version 2  
22 mai 2025

ASTRAC  
Réseau des professionnels en Centres culturels  
www.astro.be



**À la fin de l'exercice 2025, la situation financière de l'ASTRAC est saine et stabilisée. Le bénéfice est suffisamment important pour envisager une nouvelle augmentation du fonds affecté pour passif social tout en laissant une certaine marge pour supporter des imprévus ou envisager avec prudence le déploiement d'actions nouvelles.**

La comparaison entre les comptes de résultats de 2025 et 2024 met en évidence des évolutions qui font écho aux finalités stratégiques que l'ASTRAC s'est donnée pour les dernières années de son contrat-programme, tout en témoignant d'une gestion prudente forgée par des années plus difficiles.

Les comptes 2025 ont été validés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 avril 2026.

Les produits ont augmenté de 9 % par rapport à 2024 ; les charges quant à elles ont augmenté de 12 %.

Concernant les **produits**, notons :

- Les recettes de nos activités ont augmenté (3 399,00 € en plus par rapport à 2023) suite à l'organisation d'un nombre plus important de rencontres, conformément à la décision de renforcer notre ancrage dans le terrain. Nous avons également revu nos politiques tarifaires, en augmentant légèrement la participation financière à nos rencontres moyennant l'accompagnement des demandes d'intervention des participant·e·s auprès du Fonds 4S.
- La vente d'une bonne centaine d'exemplaires du Carnet de découverte des droits culturels (pour compléter une large diffusion gratuite) a apporté une somme de 560 € qui compense en partie les frais de graphisme de 2024 et d'impression et d'envoi de 2025. Ces frais ont été partagés avec Culture & Démocratie ; la contribution de cette dernière apparaît en récupération de frais.
- Les cotisations, bon pour un montant total de 21 854 €, augmentent de 12%. Elles suivent les montants des subventions des Centres culturels avec un décalage de 2 années. Le nombre d'associations adhérentes reste plus ou moins stable : la quasi-totalité des Centres culturels cotise à l'ASTRAC (118 sur 122 en 2025).
- La plupart des subsides augmentent légèrement (entre 2 et 6%) suite aux indexations ou à des évolutions mineures des journées de travail prestées.
- Le subside octroyé dans le cadre des accords du non marchand (permanent + complémentaire) quant à lui augmente de 14 % pour atteindre 68.554,39. Cela s'explique par le fait que la part pour le permanent couvre pour la première fois une année entière.

- L'apport total des subsides est de 250 505,08 € ou 88% du total des produits. Cette forte dépendance s'explique par une capacité limitée de générer des recettes propres sans faire appel aux moyens des opérateurs du secteur. L'ASTRAC ne propose que peu de services payants et les participations financières à nos activités restent réduites.

L'évolution des **charges** reflète d'une part l'augmentation du nombre de rencontres et le soin apporté à celles-ci, avec un recours plus important à des intervenant·e·s externes de qualité, et d'autre part les investissements réalisés pour optimiser notre communication afin de clarifier notre identité.

- La multiplication des rencontres explique le doublement des frais d'accueil (7336,59 €). Ils sont compensés en partie par l'augmentation des participations financières. La mise à disposition gratuite du Delta pour la Jpro2025 nous a permis de limiter les frais de location de locaux, qui sont moins élevés qu'en 2024 (490,00 €).
- Les dépenses pour la rémunération de tiers pour des prestations d'animation ou de formation augmentent fortement (7730,5 € ou plus de 7 fois le montant de 2024).
- L'augmentation des rémunérations de tiers pour prestations artistiques (2 476,40 € ou plus de 3 fois le montant de 2024) s'explique notamment par la programmation d'un spectacle à la Jpro2025.
- La refonte du site se traduit par une augmentation des amortissements sur immobilisations incorporelles de 788,92 €. Celle-ci correspond à un cinquième de la facture totale d'un montant de 3.944,60 €. Le montant total comprend également l'amortissement du coût de la création de notre nouvelle identité visuelle en 2024.
- Les amortissements sur immobilisations corporelles augmentent également (+ 399,67 €) suite à l'achat d'un nouveau portable en lien avec le renforcement de l'équipe dans le cadre de la Jpro depuis 2024.

À noter également :

- La réduction des dépenses pour l'achat de gaz (2579,49 € au lieu de 3610,22 €) s'explique par le rythme des commandes.
- Les honoraires comptables (2614,81 €) doublent par rapport à 2024 et reviennent plus ou moins au niveau des années avant le projet de fusion ACC-ASTRAC.
- Les comptes 62 dans leur ensemble représentent un montant total de 213 963,99 €, ce qui correspond à 80% de la totalité des charges. Les charges de personnel augmentent de 4%, le volume d'emploi est resté stable en 2025.
- Les coûts des voyages et hébergements (1720 €) ainsi que les frais d'hôtel (602,28 €) portent sur les déplacements et hébergements des membres de l'équipe ou d'autres représentant·e·s de l'ASTRAC, mais aussi d'intervenant·e·s venu·e·s de l'étranger accueilli·e·s à l'occasion de nos activités.
- La co-organisation, avec les Centres culturels de Florennes, Gerpinnes et Walcourt, de la journée professionnelle « Numérique et éthique dans nos pratiques » dans le cadre du Festival « 100% rural » se traduit par une contribution aux frais de 750 €.

- Le montant de 2324,98 € relatif à une coproduction avec Culture & Démocratie porte sur la réalisation du Carnet de découverte des droits culturels. Comme indiqué, cette dépense est partiellement compensée par un remboursement de 1200 €. L'augmentation des frais postaux s'explique par les frais engendrés par la distribution du Carnet.

Le total des produits s'élève à 285 235,90 €, le total des charges à 266 708,98 €, le bénéfice de l'exercice à 19 612,12 €.

Le montant du bénéfice reporté avant affectation est de à 57 248,52 €.

Le fonds affecté pour passif social, d'un montant de 30 824,10 € reste insuffisant au regard du volume d'emploi, ainsi que des profils et des anciennetés des membres de l'équipe. Nous proposons d'y affecter un montant de 10 000 € afin de le porter à 40 824,10 €.

# ANNEXES

## Membres effectifs de l'ASBL ASTRAC

Les membres effectifs sont les membres de l'Assemblée générale de l'ASBL élus à l'occasion de sa réunion statutaire du 5 juin 2025. Les membres participent à l'ASTRAC en leur propre nom, sans être formellement mandatés par leurs institutions.

1. ABRASSART Florine CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
2. AIRES Emilie LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
3. ALLER Aurélie MAISON DE LA CREATION – CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD
4. ANTHOINE Pierre THEÂTRE DU GYMNASSE – CENTRE CULTUREL DE TUBIZE
5. BARBIER Lucas CENTRE CULTUREL LOCAL MOMIGNIES
6. BARRE Mélanie LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
7. BAUDOIN Ingrid CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
8. BAUDOT Justine CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
9. BECHET Anne-Laure CENTRE CULTUREL DU ROEULX
10. BEERLANDT Nadine CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
11. BENABBI Chérif CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
12. BERNARD Philippe CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
13. BERNARD Élise MAISON DE LA CULTURE DE ARLON
14. BERTRAND Patrice CENTRE CULTUREL DE HABAY
15. BISSAR May LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
16. BODEUS Robin CENTRE CULTUREL DE HANNUT
17. BONDURAND Caroline LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
18. BONHOMME Audrey CENTRE CULTUREL DE VERVIERS
19. BONMARIAGE Jean-Louis CENTRE CULTUREL DE DURBUY
20. BONNET Adèle MAISON DE LA CREATION – CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD
21. BONTE Clément CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
22. BOSENDORF Élodie CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
23. BOULANGER Julie CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON CHINY-FLORENVILLE
24. BOUNITON Julie EDEN – CENTRE CULTUREL DE CHARLEROI
25. BOUZIN Vincent ESCALE DU NORD – CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT
26. BRUGMANS Thomas CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
27. BRUNET François CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
28. BULTIAU Véronique CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES
29. BUSONI Éva LE C3 – CENTRE CULTUREL DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
30. CAILLAUX Aline EDEN – CENTRE CULTUREL DE CHARLEROI
31. CALBEAU Laure ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
32. CAMBRON Géraldine CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
33. CAPELLE Valentine CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
34. CAPORALLI Alicia CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
35. CARRERA Amalia CENTRE CULTUREL DE DISON
36. CARTON Estelle CENTRE CULTUREL DE HABAY
37. CHALLE Christophe CENTRE CULTUREL DE CINEY
38. CHAMORRO Irene LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
39. CHARLES Marie CENTRE CULTUREL DE BIEVRE
40. CHARLIER Anne-Sophie CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE
41. CHARLIER Anne-Christine CENTRE CULTUREL DE DURBUY
42. CLABOTS Flore CENTRE CULTUREL LOCAL MOMIGNIES
43. CLAESSEN Laura FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
44. COLANDER DELANDER Sophie LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
45. CONSTANT Justine COOPERATION CULTURELLE REGIONALE – LIEGE
46. COPPENS Valentine MAISON CULTURELLE D'ATH
47. COQUET Didier CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
48. COSNARD Estelle LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
49. COSTER Bijou LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT

50. CRAVATTE Olivier SPOTT – CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES – LOUVAIN-LA-NEUVE
51. CREPPE Sébastien FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
52. CROQUET Stéphanie CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE ET ORP-JAUCHE
53. CUVELLIER Henri CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
54. DABE Pascal CENTRE CULTUREL DE BIEVRE
55. DALEMANS Vinciane CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
56. DANDOY Justine CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
57. DAUSSAINT Stéphanie CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
58. DAVID Claire CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
59. DE CAEVEL Lise MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI
60. DE CICCIO Ophélie MAISON CULTURELLE DE QUAREGNON
61. DE GUSSEM Marion CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
62. DE MESMAEKER Charlotte CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
63. DE REYMAEKER Baptiste CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE
64. DI SANTE Lisa ASSPROPRO – ASSOCIATION DES PROGRAMMATEURS PROFESSIONNELS
65. DEBORGIES Elodie CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES
66. DEBOUCHE Thomas CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
67. DEBOUT Rémi LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
68. DECHAMPS Julie ARRET 59 – FOYER CULTUREL DE PERUWELZ
69. DECLOEDT Nicolas-Xavier CENTRE CULTUREL ACTION-SUD – VIROINVAL
70. DEFAUX Sandrine CRAC'S – CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE
71. DEFLORENNE Bénédicte CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
72. DEFREYNE Marie CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
73. DEGRAVE Céline CENTRE CULTUREL DE HANNUT
74. DELANNAY Anne-Florence MAISON CULTURELLE D'ATH
75. DELIGIO Domenico CENTRE CULTUREL HAUTE SAMBRE
76. DEMARET Laurent CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE
77. DEMILIER Virginie CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
78. DEMOUSTIEZ Lolita CENTRE CULTUREL DE BOUSSU
79. DEREPE Magali MAISON CULTURELLE D'ATH
80. DERMIENCE Élise CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
81. DHONT Thibault CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE ET ORP-JAUCHE
82. DI CALOGERO Silvana CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
83. DIAZ-FRAGA Alejandro CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
84. DION Pierre CENTRE CULTUREL DE BIEVRE
85. DJEKIS Tatiana PASSAGE 9 – CENTRE CULTUREL DE WAREMME
86. DOCQUIER Simon FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
87. DODET Monique CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE
88. DONATI Jessica CENTRE CULTUREL DE DINANT
89. DUHAMEL Olivia MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI
90. DUJARDIN Delphine CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
91. DUMONT Laura CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
92. DUMONT Luc CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
93. DUNSKI Caroline CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON
94. DUPONT Damien CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE ET ORP-JAUCHE
95. DUPONT Nathalie FOYER CULTUREL DE BELOEIL
96. DUTHOO Cynthia CENTRE CULTUREL DE HOTTON
97. ELOI Jeanne MAISON CULTURELLE D'ATH
98. EVRARD Christelle CENTRE CULTUREL DE REMICOURT
99. FANTINEL Élixa ESPACE SAMARE – CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
100. FASBENDER Pierre CENTRE CULTUREL DE HABAY
101. FASTRES Jessica CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
102. FAYT Joëlle CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
103. FECK Anick MAISON DE LA CULTURE DE ARLON
104. FLAMEY Jean-François CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
105. FONTAINE Karin L'ENTRELA' – CENTRE CULTUREL D'EVERE
106. FOURNES Frédéric LE BRASS – CENTRE CULTUREL DE FOREST

107. FOURNIER Lucie ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
108. FRANCOIS Eric ESPACE SAMARE – CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
109. FRENAY Murielle FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE
110. GALLET Nicolas CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
111. GEORGES Paloma MAISON DE LA CULTURE DE ARLON
112. GERAIN Marie LES CHIROUX – CENTRE CULTUREL DE LIEGE
113. GERARD Sylvie CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
114. GHIN Christel ESPACE BERNIER – CENTRE CULTUREL DE WATERLOO
115. GHISLAIN Christine CENTRE CULTUREL LOCAL MOMIGNIES
116. GHYSEN Michel CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
117. GIACINTO Fabrice CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
118. GIET Grégory CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
119. GIJSSENS Eddy LES VARIETES – CENTRE CULTUREL D'AMAY
120. GOFFIN Cédric CENTRE CULTUREL DE HABAY
121. GOGNEAUX Géraldine CENTRE CULTUREL DE BEAURAING
122. GOOR Marie CENTRE CULTUREL DE CHENEE
123. GORGES Dorothée CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
124. GOSSELIN Sophie ESPACE BERNIER – CENTRE CULTUREL DE WATERLOO
125. GOSSIAUX Ingrid CRAC'S – CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE
126. GRANDJEAN Édith WOLUBILIS – CENTRE CULTUREL DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT
127. GUEBEN Stéphane CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
128. GUSTIN Marine CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
129. HABRAN Laurent FOYER CULTUREL DE FLORENNES
130. HANNOTTE Marie CENTRE CULTUREL DE DURBUY
131. HARDY Marie CENTRE CULTUREL DE BIEVRE
132. HELLA Valentine CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES
133. HEMMER Stéphanie CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON CHINY-FLORENVILLE
134. HENNAU Stephan CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
135. HERMANT Marie CENTRE CULTUREL DE NEUFCHATEAU
136. HESMANS Philippe LE SABLON – CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ
137. HILGERS Bruno CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
138. IMBERT Fabrice ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
139. ISTASSE Manon EDEN – CENTRE CULTUREL DE CHARLEROI
140. JANSSEN Catherine LES CHIROUX – CENTRE CULTUREL DE LIEGE
141. JANSSENS Virginie CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN
142. JAUNIAUX Inès CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
143. JEANBAPTISTE Eric CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
144. JOSSE Hélène CENTRE CULTUREL DE PHILIPPEVILLE
145. KARNIER Stéphane CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
146. KINO Myriam CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
147. KOLBASSIN Gregory CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE
148. LAHAYE Sophie ESPACE SAMARE – CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
149. LAHAYE Céline LE TOTEM – CENTRE CULTUREL DE LIBRAMONT-CHEVIGNY
150. LALMAN Lara LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
151. LAMBERT Amandine CENTRE CULTUREL DE BIEVRE
152. LAMBERT Aurélie MAISON CULTURELLE D'ATH
153. LAPOTRE Sabine CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
154. LARDOUX Stevie CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
155. LASSAUX Christian CENTRE CULTUREL DE SERAING
156. LAUNOIS Sarah FOYER CULTUREL DE MANAGE
157. LAVAUX Émilie LE 38 – CENTRE CULTUREL DE GENAPPE
158. LAVIOLETTE Alyssa FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
159. LEBAILLY Audrey CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
160. LEBLANC Jessica CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
161. LECLEF Marc LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES
162. LECOQ Céline CENTRE CULTUREL DU ROEULX

163. LECOMTE Marielle CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
164. LECUIVRE Émilie CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON CHINY-FLORENVILLE
165. LEGROS Valérie CENTRE CULTUREL DE HABAY
166. LENOIR Arnaud CENTRE CULTUREL DE HOTTON
167. LEONARD Estelle ESPACE SAMARE – CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
168. LHOST Geoffrey CENTRE CULTUREL DE HOTTON
169. LINKENS Mélanie CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
170. LOMBARDI Christophe LES VARIETES – CENTRE CULTUREL D'AMAY
171. LOUIS Thomas CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE ET ORP-JAUCHE
172. LOYEN Christophe CENTRE CULTUREL DE CHENEÉ
173. LOYEN Sophie CENTRE CULTUREL DE CHENEÉ
174. LURKIN Lindsay CENTRE CULTUREL LOCAL MOMIGNIES
175. MACALUSO Jérémie FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
176. MAGAGNI Francesca LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
177. MALJEAN Noémie LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
178. MALLET Maud CENTRE MARIUS STAQUET – CENTRE CULTUREL MOUSCRONNOIS
179. MANY Marie MAISON DE LA CULTURE DE ARLON
180. MARCELLE Denis LE C3 – CENTRE CULTUREL DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
181. MARCHANDISE Leïla CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
182. MARCOLUNGO Nora CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
183. MARECHAL Julie CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
184. MASCHERA Michaël CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
185. MASSET Céline FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
186. MASSET Alexandra FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
187. MAT Eric ATRIUM 57 – CENTRE CULTUREL DE GEMBLOUX
188. MATHE Virginie CENTRE CULTUREL DE BASTOGNE
189. MATIVA Pierre CENTRE CULTUREL DE WANZE
190. MATTIUZ Daniela FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE
191. MAWET François CENTRE CULTUREL DE DURBUY
192. MELARDY Laura LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
193. MERCATORIS Élisabeth CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
194. MERCIER Valérie CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE
195. MERTENS Fabrice CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
196. MESSINA Létizia PASSAGE 9 – CENTRE CULTUREL DE WAREMME
197. MICHAUX Xavière CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
198. MICHEL Bernard CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE – FOSSES-LA-VILLE
199. MICHIELS Jean-Raphael CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
200. MIGNOLET Morgane CENTRE CULTUREL DE HANNUT
201. MONTAGNINO Magali ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
202. MONTIGNIES Julie CENTRAL – CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE – LA LOUVIERE
203. MOREAU Charlie CENTRE CULTUREL LOCAL MOMIGNIES
204. MORMAQUE Nicolas CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
205. MOSSAY Catherine CENTRE CULTUREL D'ANS
206. MOTTET Bernard CENTRE CULTUREL DE ROSSIGNOL-TINTIGNY
207. MSHVIDOBADZE Kristine CENTRE CULTUREL DE HANNUT
208. MULLER Laurence FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING
209. NARBONNET Marie-Clémentine LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
210. NICAISE Véronique CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE ET ORP-JAUCHE
211. NOEL Laurence ECRIN – CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE
212. NUCCI Eleonora LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
213. OLIVY Cécile CENTRE CULTUREL DE JETTE
214. ORLANDINO Laura CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
215. PALMERS Pascale CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
216. PAUWELS Peggy CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
217. PEVENASSE Chloé CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
218. PEZZA Franck CRAC'S – CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE

219. PHILIPPE Alexandra CENTRE CULTUREL DE SPA – JALHAY – STOU MONT
220. PIERARD Pascale CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
221. PIERART Olivier CENTRE CULTUREL DE CHENE E
222. PIERLOOT Madeleine LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
223. PIERRET Nancy CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
224. PISCART Véronique CENTRE CULTUREL DE HOTTON
225. POINAS Claire LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
226. POIRRIER Marie-Pascale CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
227. PONCELET Angélique CENTRE CULTUREL DE DURBUY
228. PORTILLO Silvia CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
229. POTTILLIUS Xavier CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
230. POTVIN Carine CENTRE CULTUREL LOCAL MOMIGNIES
231. POZNANSKI Emmanuelle LE SENGHOR – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK
232. PRIGNON Carine CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
233. QUAI RIAT Adrienne CENTRE CULTUREL DE HANNUT
234. QUERTINMONT Mathieu CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
235. QUIEVRY Solana MAISON CULTURELLE D'ATH
236. RAMPAERT Flavien CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
237. RAOULT Benoît ECRIN – CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE
238. REMOUCHAMPS France CENTRE CULTUREL DE HERSTAL
239. RENAULD Caroline CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
240. RIGAU X Claire ESPACE SAMARE – CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
241. RIGO Anneline CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE ET ORP-JAUCHE
242. ROBERT Patrick CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
243. RUE LLE Bénédicte CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
244. RULLIER Mélanie LE JACQUES FRANCK – CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES
245. SAMPAIX Céline CENTRE CULTUREL DE HABAY
246. SARTIEAUX Florian CENTRE CULTUREL DE DURBUY
247. SARTILLO Julien LE FOYER – CENTRE CULTUREL DE PERWEZ
248. BAUDOT Karim CENTRE DE LOISIRS ET D'INFORMATION ASBL – CENTRE CULTUREL D'ITTRE
249. SCHADECK Ulrich CENTRE CULTUREL DE NEUFCHATEAU
250. SCHNOCK Nadia CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
251. SCHOB BENS Aline CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
252. SCOHIER Christophe ECRIN – CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE
253. SCUROLE Catherine CENTRE CULTUREL DE THEUX
254. SERVAIS Françoise CENTRE CULTUREL DE STAVELOT – TROIS-PONTS
255. SOGGIA Anne CRAC'S – CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE
256. SPERRFECHTER Ute CULTURE POINT WAPI ASBL
257. SPEYBROUCK Bruno ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
258. SPIESSCHAERT Rudy CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
259. SPLINGAIRE Lucas CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD
260. STOCK Mathilda CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
261. TECHER Aëlig CRAC'S – CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE
262. THEUNIS Anthony CENTRE CULTUREL DE SERAING
263. THIRION Vincent CENTRAL – CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE – LA LOUVIERE
264. THYS Joannie CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE – FOSSES-LA-VILLE
265. TROLLE Myriam CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
266. VACKIER Ilse CENTRE CULTUREL DE DINANT
267. VAN COPPENOLLE Roch LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
268. VAN DEN OSTENDE Catherine CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON CHINY-FLORENVILLE
269. VAN DURME Nicky CENTRE CULTUREL DE HABAY
270. VAN HENDEN Julie PASSAGE 9 – CENTRE CULTUREL DE WAREMME
271. VAN OOST Laurence CENTRE CULTUREL DE COLFONTAINE
272. VANBERGIE Laurent CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN
273. VANDECNOCKE Elsa LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
274. VANDERMEREN Laurence CENTRE CULTUREL DE PONT-A-CELLES

275. VANDERMISSEN Fabrice LA VENERIE –  
CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-  
BOITSFORT
276. VANDEZANDE Kathy CENTRE CULTUREL  
DE HOTTON
277. VENTRE Clara LA POSTERIE – CENTRE  
CULTUREL DE COURCELLES
278. VENTURINI Georges CENTRE CULTUREL  
CHRISTIAN COLLE – COUVIN
279. VIGNERON Thomas ESPACE SAMARE –  
CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-  
BURDINNE
280. VINCENT Florence CENTRE CULTUREL DE  
GERPINNES
281. WARZEL Dimitri CENTRE CULTUREL DE  
ROSSIGNOL – TINTIGNY
282. WASNAIRE Jennifer CENTRE CULTUREL DE  
HOTTON
283. WATELET Raphaël ARCHIPEL 19 – CENTRE  
CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE  
ET DE KOEKELBERG
284. WECK Sarah CENTRE CULTUREL –  
THEATRE DE NAMUR
285. WILLEMS Michaël CENTRE CULTUREL  
D'ENGIS
286. WINANCE Alice L'ENVOL – CENTRE  
CULTUREL DE CHIEVRES – BRUGELETTE
287. WLOMAINCK Sarah MAISON CULTURELLE  
D'ATH
288. WYN Jérôme LES CHIROUX – CENTRE  
CULTUREL DE LIEGE
289. ZURBUCHEN Amandine CENTRE  
CULTUREL – THEATRE DE NAMUR

## Associations adhérentes

Les associations adhérentes soutiennent l'action de l'ASTRAC sans siéger à l'Assemblée générale. Le statut d'adhérent s'acquiert annuellement par le paiement d'une cotisation.

La liste reprend les associations du secteur des Centres culturels en ordre de cotisation 2025 au 31/12/2025. Elles sont classées par code postal.

1. CENTRE CULTUREL DE BRUXELLES NORD-MAISON DE LA CRÉATION
2. CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK
3. LE SENGHOR – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK
4. LA CONCERTATION – ACTION CULTUREL BRUXELLOISE
5. LE JACQUES FRANCK – CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES
6. ESCALE DU NORD – CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT
7. ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET KOEKELBERG
8. LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
9. CENTRE ARMILLAIRE – CENTRE CULTUREL DE JETTE
10. L'ENTRELA – CENTRE CULTUREL D'EVERE
11. W:HALLL – CENTRE CULTUREL DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
12. LA VÉNERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
13. CENTRE CULTUREL UCCLÉ
14. LE BRASS – CENTRE CULTUREL DE FOREST
15. WOLUBILIS – CENTRE CULTUREL DE WOLUWÉ-ST-LAMBERT
16. ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS – ACC
17. CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN
18. CENTRE CULTUREL DE RIXENSART
19. SPOTT – CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES-LA-NEUVE
20. LE FOYER – CENTRE CULTUREL DE PERWEZ
21. CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE & ORP-JAUCHE
22. CENTRE CULTUREL DE NIVELLES
23. ESPACE BERNIER – CENTRE CULTUREL DE WATERLOO
24. CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD
25. CENTRE CULTUREL DE REBECQ
26. CENTRE DE LOISIRS ET D'INFORMATION – CENTRE CULTUREL D'ITTRE
27. LE 38 – CENTRE CULTUREL DE GENAPPE
28. THÉÂTRE DU GYMNASÉ – CENTRE CULTUREL DE TUBIZE
29. CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON
30. LES CHIROUX – CENTRE CULTUREL DE LIÈGE
31. COOPÉRATION CULTURELLE RÉGIONALE / LIÈGE
32. FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE
33. CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
34. CENTRE CULTUREL DE CHÊNÉE
35. CENTRE CULTUREL D'HERSTAL
36. CENTRE CULTUREL DE SERAING
37. FOYER CULTUREL DE SPRIMONT – HENRI SIMON
38. ESPACE SAMARA – CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
39. CENTRE CULTUREL DE HANNUT
40. CENTRE CULTUREL DE REMICOURT
41. CENTRE CULTUREL DE FLÉMALLE
42. CENTRE CULTUREL D'ANS
43. CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
44. CENTRE CULTUREL D'ENGIS
45. CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
46. CENTRE CULTUREL DE WANZE
47. LES VARIÉTÉS – CENTRE CULTUREL D'AMAY
48. OYOU – CENTRE CULTUREL DE MARCHIN, MODAVE, CLAVIER
49. CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE
50. CENTRE CULTUREL DE VERVIERS
51. CENTRE CULTUREL DE DISON
52. CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT
53. CENTRE CULTUREL DE SPA – JALHAY – STOUMONT
54. CENTRE CULTUREL DE THEUX
55. CENTRE CULTUREL DE STAVELLOT – TROIS-PONTS
56. CENTRE CULTUREL – THÉÂTRE DE NAMUR
57. ATRIUM 57 – CENTRE CULTUREL DE GEMBLOUX
58. CRAC'S – CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE
59. CENTRE CULTUREL DE L'ENTITÉ FOSSEISE – FOSSES-LA-VILLE
60. CENTRE CULTUREL DE FLOREFFE

61. CENTRE CULTUREL D'ANDENNE
62. ECRIN – CENTRE CULTUREL D'EGHEZÉE
63. CENTRE CULTUREL D'HAVELANGE
64. CENTRE CULTUREL DE DINANT
65. CENTRE CULTUREL DE HASTIERE
66. CENTRE CULTUREL DE BIÈVRE
67. CENTRE CULTUREL DE BEAURAING
68. CENTRE CULTUREL DES ROCHES DE ROCHEFORT
69. CENTRE CULTUREL DE CINEY
70. CENTRE CULTUREL DE PHILIPPEVILLE
71. FOYER CULTUREL DE FLORENNES
72. CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
73. CENTRE CULTUREL CHRISTIAN COLLE – COUVIN
74. ACTION SUD – CENTRE CULTUREL DE VIROINVAL
75. CENTRE CULTUREL DE DOISCHE
76. EDEN – CENTRE CULTUREL DE CHARLEROI
77. CENTRE CULTUREL D'ANDERLUES
78. LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES
79. FLEURUS CULTURE – CENTRE CULTUREL DE FLEURUS
80. CENTRE CULTUREL DE PONT-À-CELLES
81. CENTRE CULTUREL DE FARCIENNES
82. CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES
83. CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
84. CENTRE CULTUREL DE CHIMAY
85. CENTRE CULTUREL HAUTE SAMBRE – THUIN, LOBBES, MERLES-LE-CHÂTEAU
86. CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES
87. CENTRE CULTUREL DE BASTOGNE
88. MAISON DE LA CULTURE D'ARLON
89. CENTRE CULTUREL DE HABAY
90. CENTRE CULTUREL ROSSIGNOL-TINTIGNY
91. CENTRE CULTUREL DE LA VILLE D'AUBANGE
92. CENTRE CULTUREL LIBRAMONT-CHEVIGNY
93. CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON – CHINY-FLORENVILLE
94. CENTRE CULTUREL DE NEUFCHÂTEAU
95. CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
96. MCFA – MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNES
97. CENTRE CULTUREL DE DURBUY
98. CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
99. CENTRE CULTUREL DE HOTTON
100. CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES
101. CULTUREL DU ROEULX
102. CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
103. CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE
104. CENTRAL – CENTRE CULTUREL RÉGIONAL DU CENTRE – LA LOUVIÈRE
105. LE SABLON – CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ
106. CULTUREL DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
107. CENTRE CULTUREL DE MANAGE
108. FOYER CULTUREL DE BOUSSU
109. CULTUREL DE COLFONTAINE
110. MAISON CULTURELLE DE QUAREGNON
111. CULTURE.WAPI
112. MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI
113. ARRÊT 59 – FOYER CULTUREL DE PERUWELZ
114. FOYER SOCIO-CULTUREL D'ANTOING
115. CENTRE CULTUREL DE MOUSCRON
116. CCCW – CENTRE CULTUREL MJC DE COMINES WARNETON
117. MAISON CULTURELLE DE ATH
118. CENTRE CULTUREL DE SILLY
119. CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN
120. CENTRE CULTUREL LEUZE-EN-HAINAUT
121. CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES
122. L'ENVOL – CENTRE CULTUREL DE CHIÈVRES-BRUGELETTE
123. FOYER CULTUREL DE BELOEI



L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service Public de Wallonie et le Fonds Maribel Social.

